

Fichier :

Consultants Agréés « TrempoliNNo »

Objet :

RENOUVELLEMENT D'AGREEMENT

Cadre :

**Prestations de conseil mandatées par le dispositif TrempoliNNo
(l'innovation en Loir-et-Cher) pour le compte des entreprises bénéficiaires**



Le prestataire :

Société, Cabinet : MIDD SARL.....

ayant répondu à l'appel à candidature du : 07/05/2007.....

a été audité le : 15/02/2008.....

et agréé par le Comité Technique TrempoliNNo le : 15/02/2008....

En la personne de : M., Mme : Didier DOUZIECH.....

Pour le(s) domaine(s) d'intervention suivants :

- marketing opérationnel

.....

L'agrément initial est renouvelé en date du : 15/02/2009.....

et jusqu'au : 31.12.2010⁽¹⁾

Fait à Blois, le 03.03.2009

Pour le Comité Technique TrempoliNNo

M. Michel MESNIER

⁽¹⁾ Clauses de validité :

1. Tout candidat agréé peut à son initiative demander :
 - 1.1 – sa radiation du fichier des consultants agréés TrempoliNNo
 - 1.2 – à suspendre son agrément pour raison personnelle
 - 1.3 – à renoncer à son agrément pour cession d'activité.
2. Le Comité Technique de TrempoliNNo se réserve le droit de retirer son agrément si l'évaluation de la qualité des prestations réalisées n'est pas conforme aux objectifs de la prestation commandée par TrempoliNNo.
3. Tout agrément est intitulé personnelle.
4. Le fait de ne pas avoir encore été sollicité par la Cellule TrempoliNNo pour réaliser des missions ne remet pas en cause l'agrément.

Programme TremPolinno ► l'innovation en Loir-et-Cher